



Non respect du délai de prévenance

Par **Almond**, le **28/09/2011** à **12:23**

Mon employeur a mis fin à la période d'essai de mon CDI sans aucun délai de prévenance. Par simple lettre, m'annonçant la rupture de la période d'essai le jour même. Il n'a donc pas respecté les dispositions des articles L1221-25 et L1221-26 du code du travail. Quels sont mes droits ?

Par **P.M.**, le **28/09/2011** à **17:21**

Bonjour,
Vous pouvez donc lui demander le paiement de ce délai de prévenance et éventuellement les congés payés sur cette indemnité...